

## CONSEIL MUNICIPAL

du 26 janvier 2015

**ÉTAIENT ABSENTS** : Mme BRÉZILLON Bérengère (pouvoir à M. RULLAND Nicolas)  
M. CORBLIN Laurent (pouvoir à M. QUENARDEL Michel)

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **OBSERVE** une minute de silence en mémoire de M. Jean QUATRESOLS
- **DÉCIDE** de transférer la compétence « aménagement numérique du territoire » à la CCVCMR en vue de déléguer au SIEM les travaux pour le déploiement de la fibre optique permettant l'internet à très haut débit.
- **ADOpte**, à l'unanimité, après un vote à bulletin secret, le projet d'installation commerciale « petit supermarché » de proximité sur la réserve foncière de 4 106 m<sup>2</sup> du futur lotissement et **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce changement d'affectation concernant cette parcelle.
- **MODIFIE** le règlement du lotissement « Les Bas de Ludes ».
- **MODIFIE** le cahier des charges « Les Bas de Ludes ».
- **ACCEPTTE** le don d'un montant de 5 863.06 € provenant de l'association L'Autr'ruche dissoute le 8 décembre 2014 en vue d'investir cette somme dans des jeux de plein air qui seront installés sur le futur lotissement. Les jeunes enfants du village pourront bénéficier de ces infrastructures.
- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider, et mandater une dépense de 300 € relevant de la section d'investissement pour une publication d'annonce légale dans un journal, dans le cadre de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme).
- **ADHÈRE** au C.L.I.C. (Centre Local d'Information et de Coordination) du Nord Rémois. Ce centre est une structure de proximité pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage, pour les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Le coût de ce service pour la collectivité représente 1 € par habitant chaque année.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de remboursement GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) avec la CCVCMR.
- **DÉCIDE** d'accepter la rétrocession à la commune concernant la concession de Mme Françoise Lenglet.
- **FIXE** le tarif des affouages à 3.50 € TTC le stère pour la régularisation des contrats de vente signés pour la saison 2013/2014 dont la coupe de bois n'a pas été réalisée pendant la période concernée.

### Questions diverses :

- Intervention de M. Docq sur le projet commercial « petit supermarché » de proximité sur la réserve foncière du futur lotissement.
- Le conseil Municipal prend connaissance du non exercice du Droit de Préemption Urbain sur l'immeuble appartenant à Mme Pierrette PRIEUR et Consorts, sis 32 bis rue Victor Hugo.

- Bilan sur les différents points scolaires et périscolaires (budgets, TAP, sorties scolaires ...)
- Evénements :
  - 18<sup>ème</sup> RALLYE Monté Carlo historique, passage sur la RD 26, le 30 janvier à partir de 19h00.
  - LOTO organisé par l'association « Premiers Pas », le 1<sup>er</sup> février à 14h30 à la salle des fêtes de Ludes.
  - LOTO organisé par l'association « LM L'école », le 7 février à 18h30 à la salle des fêtes de Mailly-Champagne.
  - EXPOSITION « L'almanach de la nature », jusqu'au 23 février au kiosque.
  - Suite à l'appel d'offres de la Cuche pour le curage du bassin de Chigny, l'entreprise Morel a été retenue pour un montant de 30 500 €H.T., somme répartie entre Ludes, Chigny-les-Roses et Rilly-la-Montagne.
  - Les plongeurs du SDIS 51 de Reims ont été accueillis par le champagne Thiénot pour une mise en situation en milieu aquatique souterrain.
  - Certains habitants sont venus se plaindre auprès du Maire par rapport au manque de propreté des trottoirs et des espaces verts (excréments de chiens).  
Un arrêté municipal sera établi prochainement.

LE MAIRE, Nicolas RULLAND